



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 07 novembre 2023

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	15	18

Date de la convocation : 27 octobre 2023

Date d'affichage de l'ordre du jour : 27 octobre 2023

L'an deux-mil-vingt-trois, le sept novembre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire sur convocation en date du vingt-sept octobre deux-mil-vingt-trois, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.

Étaient présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Monsieur DELAMARE Dominique, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine, Madame TALBOT Christine et Monsieur TOUTAIN Éric.

Absents excusés :

Madame DELESTRE Nathalie a donné pouvoir à Monsieur POTHÉRAT Frédéric.

Madame DECURE Mélanie

Monsieur GAUDICHON Vincent a donné pouvoir à Monsieur PELFRÈNE Daniel.

Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Secrétaire de séance : Madame LECOQ Annie a été nommée secrétaire de séance.

2023 / 081 – RENOUELEMENT DU COMITÉ CONSULTATIF VIE SCOLAIRE

Par délibération n° 2020/26 du 26 mai 2020, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de créer des Comités Consultatifs permettant à des habitants non-élus de la commune de participer pour avis à des réunions sur des sujets d'intérêt communal.

Par délibération n° 2021/56 du 24 juin 2021, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de renouveler les membres non-élus des Comités Consultatifs tous les 18 mois, permettant ainsi à un plus grand nombre de Roumarois de s'investir dans la vie de leur commune.

Par délibération n° 2023/072 du 03 octobre 2023, le conseil municipal a décidé que les nouveaux membres non-élus siègeraient jusqu'à la fin de la mandature et a fixé un maximum de 6 membres non-élus par comité. Il a également décidé de sursoir à sa décision concernant les membres non-élus du comité consultatif « vie scolaire », en prenant en compte le fait qu'une seule candidature avait été présentée.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la mairie a depuis, reçu d'autres candidatures :

- Madame BUQUET Jessica
- Monsieur CASTELLANI Lambert
- Madame CHARDENAL Marion
- Madame HECQUET Maryne
- Madame KOECHLER Annick

Monsieur le Maire va donc faire procéder au vote du conseil pour le comité consultatif « Vie scolaire ». Ainsi, les nouveaux membres non-élus prendront leurs fonctions au sein de ce comité.

Cette nouvelle délibération révoquera donc la délibération n° 2021/84 du 28 octobre 2021.

Date d'affichage de la présente délibération

Le 20 novembre 2023



Le conseil municipal est invité à délibérer sur la nomination des membres non-élus du comité consultatif « Vie scolaire ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DÉSIGNE comme membres non-élus du comité consultatif « Vie scolaire » :

- Madame BUQUET Jessica
- Monsieur CASTELLANI Lambert
- Madame CHARDENAL Marion
- Madame HECQUET Maryne
- Madame KOEHLER Annick

**Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Paul COULLER**

